



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché public de travaux de rénovation et d'extension du Cossec Pepito Feretti n°190021CGT : Attribution du lot 8 (Electricité Courants forts / Courants faibles).

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché public de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti n°190021CGT : Attribution du lot 8 (Electricité Courants forts / Courants faibles).

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°180017CGT pour la rénovation et l'extension du Cosec Pepito Feretti attribué au groupement solidaire « LUCCHINI Stéphane Architecte DPLG / SARL BET ISB / SARL SMI » (mandataire LUCCHINI Stéphane Architecte), par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23/07/2018 ;

Vu la consultation n°190015CGT lancée le 24/05/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché alloti de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti (9 lots) ;

Considérant que par délibérations du 22/07/2019 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a décidé de déclarer sans suite la procédure n°190015CGT relative aux lots 1 à 8 du marché de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti et a autorisé le Président à lancer une nouvelle procédure ;

Vu la consultation n°190021CGT lancée le 09/08/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti – Lot 8 : Electricité Courants forts / Courants faibles ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, Lucchini Stéphane Architecte DPLG (mandataire) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 09/12/2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Marché public de travaux de rénovation et d'extension du Cossec Pepito Feretti n°190021CGT : Attribution du lot 8 (Electricité Courants forts / Courants faibles).

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché de travaux n°190021CGT concernant la rénovation et l'extension du Cossec Pepito Feretti – Lot 8 ;

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux n°190021CGT concernant la rénovation et l'extension du Cossec Pepito Feretti – Lot 8, à la SARL VEP sise 20290 Lucciana (n° SIRET : 529 274 029 00014), pour un montant de 93 482 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **09 JAN 2020**
et publication ou notification
du **09 JAN 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **MC**RAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.